

## Annexe 3



République Française  
Département du LOIRET  
Arrondissement de PITHIVIERS  
Canton de MALESHERBES

DATE DE CONVOCATION  
08/02/2022

DATE D'AFFICHAGE  
08/02/2022

NOMBRE DE MEMBRES  
En Exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 9  
NOF : 2021/0007

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUZONVILLE-AUX-BOIS

Séance du 18 Février 2022  
Délibération 2022-002

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit (18) Février à 18h30, se sont réunis dans la salle du conseil, les membres du conseil municipal de la commune de Bouzonville-aux-Bois, sous la présidence de Francis PERON, maire.

Étaient présents : Francis PERON, Pascale BILLETTE, Jean-Louis CUDENNEC, Claudine FUNTOWICZ, Maryse GASTELLIER, Adrien PALLU, Jean-Claude POULARD, Anne-Sophie WALLÉRAND.

Absents excusés : Patrick BARILLET qui donne pouvoir à Francis PERON,  
Aurélie LEVAVASSEUR.

M. Adrien PALLU a été élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION 2022-002 : PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE BOUZONVILLE-AUX-BOIS PAR LA SOCIÉTÉ RWE RENOUVELABLES France.

Le Maire expose au conseil municipal RWE Renouvelables France, anciennement Nordex France développement a déjà rencontré Monsieur le Maire en 2018, afin d'engager la discussion sur le développement d'un projet éolien sur la commune. Le conseil municipal de Bouzonville-aux-Bois s'était prononcé favorablement le 1<sup>er</sup> Mars 2018 pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engageait Nordex France (devenue RWE Renouvelables France) à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du projet en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale. Le conseil municipal de Bouzonville-aux-Bois avait également approuvé le principe de l'implantation du projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de ses terrains à la société Nordex France, mais également autorisait Monsieur le Maire à signer les conventions autorisant la société Nordex France à utiliser les chemins communaux. RWE Renouvelables France continue le développement du projet sur la zone sud-est de la commune de Bouzonville-aux-Bois en vue du dépôt d'une demande d'autorisation environnementale en Préfecture.

M. Adrien PALLU, conseiller municipal mais également propriétaire exploitant de terrains potentiellement concernés par le projet se retire et ne prend part ni au débat ni au vote concernant le projet.

Considérant que la société RWE Renouvelables France a précisé que des études de faisabilité du projet (études de vent, acoustiques environnement ...) seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation des éoliennes et les caractéristiques techniques de ce projet :  
Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions autorisant la société RWE Renouvelables France à utiliser les chemins communaux et à considérer sous la forme d'une convention de promesse de bail les parcelles communales situées dans la zone du projet.

À Bouzonville-aux-Bois, le 22 Février 2022



Envoyé en préfecture le 24/02/2022  
Reçu en préfecture le 24/02/2022  
Affiché le 25 FEB. 2022  
ID : 045-24500473-20220218-DELIB\_002-02

FP RC